

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020

Membres en exercice : 11

Membres présents : 10

L'an deux mil dix-vingt, le mardi 08 septembre à 20 heures 30, sur convocation du 31 aout 2020, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames CHAUVEAU Laëtitia, BAND'HOU Pauline, COCHEREAU Nathalie, ABBAMONTE Karine et Messieurs SERRE Frédéric, RIVET Laurent, CHIVRACQ René, CAZÉ Alexis, LEJARDS Romain.

Absent excusé M HUARD Bastien

Secrétaire de séance : Mme ABBAMONTE

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Délibération refus de transférer le pouvoir de police compétence voirie au président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Délibération reportée au vue des changements législatifs, une discussion doit avoir lieu entre les maires de la communauté de communes entre Beauce et Perche pour harmoniser la décision.

Délibération autorisation pour M le Maire à recevoir des dons pour la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Olivier DANIEL, Maire, à recevoir des dons pour la commune.

Délibération Création de poste

M le Maire rappelle qu'une proposition de poste à temps complet a été faite à l'employé technique de la commune l'année dernière. Cette proposition a été refusée. Cependant le travail sur la commune prend de l'ampleur, notamment avec la mutualisation avec d'autres communes. M le Maire propose donc de créer un poste d'agent technique.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de ce poste. Mme Cochereau se demande si cela est nécessaire. M le maire répond que la commune a investi dans du matériel pour faire, par exemple les chemins communaux. M Lejards fait la remarque que tous les chemins communaux ne sont pas fait.

Mme Cochereau demande si la commune doit faire de la mutualisation. M Serre répond que c'est grâce à la mutualisation que la commune a pu investir. M Lejards stipule que la commune n'est pas une entreprise, M Serre répond qu'en gestion c'est comme une entreprise.

M Cazé demande si pour un emploi saisonnier il faut créer aussi un poste, la réponse est non un arrêté d'emploi saisonnier suffit.

Il se pose alors la question du temps de travail, M le maire propose un mi-temps de 17h semaine.

Après un tour de table, la question est soumise au vote :

Création d'un poste adjoint technique à 17h semaine

Contre : 0- Abstention 0- Pour 10

La création d'un poste d'adjoint technique à 17h semaine est adoptée à l'unanimité.

Information Travaux

Travaux eau :

Villeneuve : les travaux d'eau à Villeneuve sont finis, l'entreprise Fillette en a profité pour réparer une fuite au niveau de l'intersection Villeneuve-Rigny. Pas de problème particulier pour le fonçage sous la vallée. Un compteur a été posé en limite de propriété au n 4 rue de la maison rouge.

Fuite d'eau rue Loisnard : fuite d'eau détectée lundi 07 septembre et réparée mardi 08 septembre matin.

M Cazé demande si le réseau est problématique sur la commune ? La réponse est qu'il date de 60 ans. Mme Chauveau explique que lors d'un précédent mandat la commune avait demandé un chiffrage pour une réfection globale sur 2 kilomètres. Le coût était vraiment prohibitif et qu'il est plus judicieux de faire des réparations. De plus la commune reçoit le relevé de la consommation journalière par la société STGS en charge du réseau de production. Ce chiffre permet d'avoir un regard sur la consommation et d'être alerté en cas de fuite.

Travaux fresque

Mme Band'hou demande comment cela s'est passée. Retour excellent sur le travail fourni ainsi que sur la participation des enfants. Le résultat est très bien.

Aménagement city

Mrs SERRE et CHIVRACQ présentent la proposition concernant l'installation des bancs et de la table de pique-nique au city.

Après discussion la proposition suivante est validée à l'unanimité

- 1 table, 1 banc entre la haie et le terrain de boules + une poubelle
- 2 bancs derrière le city au niveau de l'emplacement des jeux pour les plus petits le long du mur
- 2 bancs sur la place devant la mairie + une poubelle
- 1 banc sur la petite place rue du loir

M le Maire demande aux conseillers de proposer leurs idées pour des travaux ou aménagement pour le mandat à venir.

Trombinoscope des élus : reporté

Programme du 11 Novembre

Au vue de la situation, M la maire propose de ne pas faire le repas des anciens cette année mais de proposer des colis pour les personnes de plus de 65 ans et pour les personnes en maison de retraite un coffret cadeau.

Une discussion s'engage sur le nombre de personnes concernées pour cette année : 2 propositions soit reprendre la liste de l'année dernière-soit prendre la totalité des personnes.

Suite au tour de table il est décidé d'opter pour un colis à toutes les personnes de 65 ans et plus, au tarif de 15€ par personne.

Une information sera adressée aux ayants droits.

Proposition vente de terrain à Bottin

M le maire fait part de la proposition de M Beloncle concernant l'achat d'une parcelle appartenant à la commune jouxtant sa propriété. Il propose la somme de 1 000€ pour une superficie de 327m2.

M LEJARDS demande comment justifier cette vente alors que la commune a refusé la vente de terrain a d'autres particuliers. M le Maire répond qu'en premier lieu le refus concernait un bout de chemin communal, hors ce chemin a un accès de part et d'autre donc utilisable, en second lieu la proposition de vente concerne un terrain de la commune n'ayant aucune servitude publique (domaine privé de la commune) et la vente permettra une continuité de propriété puisque la parcelle jouxtant la parcelle communale appartiendra à M Beloncle, s' il peut acheter la parcelle communale).

M le Maire informe que la partie ou le transformateur est posé sera déduit de la superficie achetée.

Mme Chauveau informe que le prix proposé n'est pas raisonnable au vue du prix de la terre agricole, elle propose en premier de fixer un tarif correspondant au juste prix. Le conseil municipal s'arrête au prix de 10 000€ l'hectare soit 1€ le m2 donc 327€ prix de vente.

Mme CHAUVEAU stipule qu'il serait judicieux de réfléchir à une délibération plus générale afin d'avoir un document référent pour ce genre de demande, qui risque d'être récurrent.

Après un tour de table le conseil arrête sa proposition a :

- Prix de vente 1€ le mètre carré
- Bornage du terrain à la charge de l'acheteur
- Frais de notaire à la charge de l'acheteur

Information et questions diverses

M CAZE demande si les balises sur la place correspondent à l'emplacement de l'abri pour le distributeur automatique d'œufs et de produits frais locaux. M CHIVRACQ répond que oui, après recherche la commune va commander un abri de 3 mètres sur 6 mètres avec un auvent au prix de 999€ sans les frais de transport, nettement moins cher que le devis proposé pour les matériaux.

Mme CHAUVEAU sollicite le fleurissement des entrées de village, une réflexion va être menée.

Commission cimetière : samedi 10 octobre à 9h30.

Levée de séance 23h07.